

ATP EC

**Insecticide concentré émulsionnable pour
le contrôle des insectes rampants et volants**



CARACTÉRISTIQUES

DOBOL® ATP EC est une nouvelle formulation, **innovante et exclusive**, qui associe un pyréthrianoïde (la d-Tétraméthrine) et son synergisant (le Butoxide de pipéronyl) pour un effet choc renforcé, à l'Acétamipride pour un effet d'abattement et une meilleure persistance.

DOBOL® ATP EC a été testé sur plus de **17 cibles** : 3 principales espèces de blattes, mouches, guêpes, frelons, 3 espèces de moustiques dont le moustique tigre, mites des vêtements et mites alimentaires, puces (larves et adultes), fourmis, araignées des maisons, acariens, punaises de lit.

Matières Actives

Acétamipride : 50 g/l

d-Tétraméthrine : 25 g/l

Butoxide de
pipéronyl: 100 g/l

CONDITIONS/DOSE D'EMPLOI

DOBOL® ATP EC est réservé à un usage professionnel

DOBOL® ATP EC est un concentré émulsionnable destiné aux traitements de surface pour le contrôle des insectes rampants et volants.

DOBOL® ATP EC doit être dilué. Verser 200 ml de produit dans un pulvérisateur basse pression, compléter avec de l'eau jusqu'à 5 litres puis agiter avant utilisation. Diriger la lance vers les surfaces à traiter en respectant une distance moyenne de 30 cm. Permet de traiter 100 m².

Dose d'emploi contre rampants et volants : appliquer le produit dilué à raison de 50 ml/m²

Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit

CONDITIONNEMENT

Carton de 6 bidons de 500 ml

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI, STOCKAGE ET ÉLIMINATION

Précautions d'emploi : porter des gants appropriés lors de la manipulation du produit, se laver les mains après chaque utilisation, nettoyer le matériel d'application avec de l'eau et un détergent classique. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Pour stopper l'action biocide du produit, laver les surfaces traitées avec de l'eau et un détergent.

Stockage : stocker dans un local frais, sec, bien ventilé et à l'abri du gel. Ne pas stocker de nourriture, boissons ou nourriture pour animaux dans le même local. Conserver uniquement dans le récipient d'origine, ne pas réutiliser les emballages vides.

Élimination : le produit non utilisé et son emballage doivent être éliminés en tant que déchets dangereux sous la responsabilité du détenteur de ce déchet. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.